

9c. pour chaque dollar affecté aux prestations. Les armées de fonctionnaires font un travail admirable à leurs propres yeux, mais le résultat de leur activité est assez effroyable pour la population civile qui en dépend. Ces frais administratifs entraîneront encore plus de chinoïseries que celles que nous avons connues relativement à d'autres programmes récents.

Et puis, qu'il me soit permis d'évoquer les conséquences de cette mesure législative pour le million de mères privées des allocations familiales. Environ 30.1 p. 100 de nos mères se situent à un échelon de revenu les excluant des allocations familiales. On dira peut-être qu'elles n'en ont pas besoin. Je signale que, depuis des années, nos mères de familles y sont habituées. Un grand nombre d'entre elles appartiennent aux échelons inférieurs du revenu et utilisaient ces allocations pour satisfaire à des besoins urgents: alimentation, vêtement, loyer. Un grand nombre de mères des catégories de revenu faible et moyen, en faisant des sacrifices, ont mis de côté, en totalité ou en partie, le chèque d'allocations familiales en vue de l'éducation de leurs enfants. Bien des femmes des catégories de revenu plus élevé ont mis de côté tous les chèques d'allocation familiale pour pourvoir à l'éducation de leurs enfants. Pour un nombre bien trop considérable de femmes, dans les catégories de revenu élevé ou faible, le chèque d'allocations familiales représentait la seule source d'argent comptant qu'elles pouvaient considérer comme leur appartenant en propre.

• (1610)

Le gouvernement, par une mesure législative à très courte vue et mesquine, a enlevé ces prestations, non seulement aux familles du pays, mais à des millions de mères qui économisaient ces allocations à des fins variées et valables. A cause de la politique qu'il a suivie ces quelques dernières années, le gouvernement a réussi à s'aliéner les sympathies de nombreuses couches de la population canadienne à savoir, les producteurs de blé et divers groupements de l'Ouest, les pêcheurs des Maritimes et d'autres. J'ignorais que le gouvernement avait pris ses dispositions en vue de supprimer les allocations à un million de mamans canadiennes, mais c'est ce qu'il semble vouloir faire apparemment. Si l'on me rétorque que je défends la cause d'un million de mères à revenu élevé, je demanderai qu'on songe aussi à celles qui n'ont qu'un revenu modeste et qui sont obligées de travailler à l'extérieur du foyer soit parce qu'elles sont le seul soutien de leur famille, soit parce que leur mari ne gagne pas suffisamment de quoi subvenir aux besoins des siens. Prenons le cas d'une mère qui gagne \$4,500 ou un peu plus par an et qui est admissible à recevoir une allocation familiale. Pour pouvoir travailler à l'extérieur, il lui faut retenir les services d'une gardienne d'enfants. Au tarif hebdomadaire de \$15 qu'exigent la plupart des gardiennes, ces dépenses se chiffrent à \$780 par an. L'allocation familiale annuelle la plus forte qu'elle obtiendrait pour un enfant de moins de 12 ans est de \$180. Que vaut cette mesure pour une maman qui travaille à l'extérieur et qui doit engager une gardienne d'enfants?

Si je souligne ce point, c'est pour montrer que par cette mesure, les mères de familles n'ont pas trouvé le filon. En pénalisant un million de mamans aisées afin d'obtenir de quoi suffire aux besoins des autres enfants, on n'aura pas atteint l'objectif principal tendant à favoriser l'évolution sociale. C'est peut-être le but qu'on s'est fixé, mais la main du ministre s'égare si loin de la cible qu'il en arrive à oublier totalement où elle se trouve. Le ministre a beau

dire que le bill C-169 prévoit certaines compensations pour les mères qui n'obtiendraient que partie des allocations familiales pour leurs enfants, mais je signalerai que nombreuses sont celles qui ne pourront pas se prévaloir des dispositions relatives aux frais de garde d'enfants. Je sais qu'une femme gagnant \$4,500 et versant moins de \$500 d'impôt sur le revenu, ne peut pas réclamer la déduction des frais de garde d'enfants. Il y a 10 jours, je me trouvais à Halifax où un père de famille qui gagne à peine de quoi vivre, me disait qu'il ne pouvait réclamer la déduction de \$500 pour frais de garde d'enfants parce que son revenu était insuffisant. Personne ne viendra donc soutenir devant moi que les dispositions relatives à la déduction des frais de garde d'enfants prévues à la loi de l'impôt sur le revenu, compenseront la fraction des allocations familiales que ces familles ne recevront plus.

Voyons maintenant le cas d'une gardienne d'enfants. Supposons qu'elle soit mariée et que son travail lui rapporte \$800 par an. Elle devra déclarer ses gains et son mari devra les déduire de son exemption personnelle de \$1,350 par année. Ce qui signifie, dans le cas d'un revenu moyen, que la famille de la gardienne d'enfants va perdre au moins \$137.50 comptant lors de la déclaration d'impôt du mari. Ainsi, cette gardienne, qui assume la responsabilité de cet enfant pendant environ 2,400 heures de travail par année, ne gagne que \$600 au lieu de \$800 une fois que son mari a déduit ses impôts. Elle touche donc exactement 24c. l'heure pour son travail. N'allez donc pas me dire que les dispositions sur la garde des enfants vont compenser les familles qui n'ont pas droit aux allocations familiales.

C'est une bien mauvaise affaire sous tous les rapports, un salmigondis, un méli-mélo bureaucratique, ce sont des chinoïseries administratives, comparativement à ce qu'on pourrait réaliser si le gouvernement essayait de comprendre qu'il faut taxer les gens selon leur revenu, leur accorder les mêmes allocations familiales qu'à tout le monde et taxer ensuite leur revenu de façon à se faire rembourser toute l'allocation familiale et même plus si les gens n'en ont pas besoin.

Le ministre se demande où est la différence. Il n'y en a peut-être pas pour lui, mais je me permets de lui dire qu'elle est énorme pour les intéressés, car ils seraient sûrs de toucher un montant équitable, de ne pas faire l'objet de distinction et sauraient qu'ils en paient les frais. Ils ne doivent payer qu'en proportion de leur revenu, rien de plus. Nous n'aurions pas ces fonctionnaires inutiles, cette paperasserie, ces calculs sans nécessité et tout le reste, bons tout au plus à dissimuler la vérité que voici, c'est que le gouvernement recourt à des mesures fiscales qui protègent les riches et voudrait imposer aux pauvres une méthode qui est loin de leur assurer la protection à laquelle ils auraient droit et que la richesse du pays pourrait leur valoir si elle était dûment taxée.

Dans le discours du trône qui inaugurerait la session actuelle du Parlement le 17 février, le gouvernement avait inclus le passage suivant:

En cette époque de gigantisme, et dans un système social de plus en plus impersonnel, l'un des défis majeurs que les gouvernements sont appelés à relever, c'est de dissiper le sentiment d'isolement qui étreint tant d'hommes, qui leur fait perdre le sens de leur personnalité et de leur valeur, et qui finalement les empêche de s'épanouir.

En pensant au million de mères qui seront exclues et aux millions de celles au revenu très modeste qui doivent aller travailler et engager des gardiennes d'enfants, qui coûtent tellement plus que ce que leur apporteront les allocations familiales, on doit se demander pourquoi ce